



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1985-1986

---

25 AVRIL 1986

---

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE A L'INTRODUCTION  
DE LA PUBLICITE COMMERCIALE A LA RTBF (1)

---

## AMENDEMENTS

PROPOSES PAR M. DESMARETS ET CONSORTS

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 22 (1985-1986) - N° 1.

1. Remplacer l'intitulé de la proposition par :

« Proposition de résolution relative aux moyens financiers de la RTBF. »

2. Remplacer le deuxième tiret de la proposition par :

« Est favorable, dans le cadre de la restructuration de la RTBF, à la possibilité d'octroi, à celle-ci, de certaines recettes complémentaires à la dotation. »

3. Remplacer au troisième tiret de la proposition, les termes : « Estime que les recettes de la publicité commerciale » par :

« Estime qu'une part suffisante du produit des recettes publicitaires ».

#### *Justification*

La Communauté française n'est pas compétente pour régler la publicité commerciale à la RTBF mais l'accord de l'Exécutif prévoit la possibilité d'octroi de recettes supplémentaires à la RTBF, tout en veillant à l'assainissement financier de celle-ci.

D'autre part, il ne faut pas exclure la possibilité qu'une partie des recettes publicitaires puisse aussi bénéficier au développement d'autres matières qui ressortissent aux compétences de la Communauté.

J. DESMARETS.  
R. HENDRICK.  
J. PIVIN.